

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 28

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

4. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïques et de la revente de l'électricité que cela génère, il est nécessaire de créer un budget annexe au budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

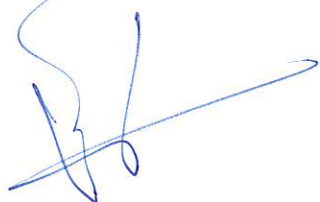
Vu l'instruction M 57,

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **La création** au **1^{er} septembre 2022** du budget annexe relatif à la revente d'énergie et sera dénommé « *budget annexe panneaux photovoltaïques* ».
- **De prendre acte** que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.
- **D'opter** pour le régime de TVA à 20 %
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

